



INFORMATION AUX FAMILLES

POUR RAPPEL

Depuis le début de l'année, nous enregistrons beaucoup de problèmes au niveau des inscriptions périscolaires et extrascolaires.

Aussi pour organiser au mieux nos services (personnel), nous demandons aux familles d'être plus rigoureuses sur les inscriptions

Les inscriptions via le portail famille sont obligatoires les enfants ne seront plus acceptés s'ils ne sont pas inscrits au préalable.

De plus les temps de loisirs prévus, n'ayant fait l'objet d'aucune modification écrite en suivant les modalités d'annulation, seront facturés, même si l'(les) enfant(s) n'a (ont) pas fréquenté les structures.

Périodes	Délais d'inscription
Matin, Soir, Etudes et Post-étude	Une semaine à l'avance
Mercredi	Au plus tard 15 jours avant la date souhaitée
Petites vacances scolaires	Au plus tard 3 semaines avant le premier jour des vacances
Grandes vacances scolaires	Au plus tard 1 mois avant le premier jour des vacances
Restauration scolaire	Au plus tard le jeudi de la semaine qui précède

En cas de maladie ou d'accident, les parents devront présenter un certificat médical au service scolaire de la mairie.

Service scolaire : Madame Christèle REY : 01.60.03.88.90 ou scolaire@mairie-longperrier.fr